

# Transport- ZAP

Qui peut se procurer ce service?

## Comment être admissible au transport desservi par la STO ?

L'adresse principale de l'élève doit être à plus de 2.6 km de l'école d'appartenance (<http://www.cspo.gc.ca/info-parents/transport-scolaire/>). Il est à noter que le transport est **offert uniquement jusqu'à 17 h**, et ce **les jours de classe seulement**. Donc, il est bénéfique de se procurer la ZAP afin de s'assurer du transport à l'extérieur des heures de service fourni.

## Mon transport n'est pas fourni, est-ce que je peux avoir accès à la ZAP?

La ZAP est accessible à **tous les résidents de la Ville de Gatineau**. Vous pouvez vous la procurer au coût de **180\$**, payable à la confirmation d'inscription ou jusqu'au 30 septembre à l'administration de l'école (local 105-4). Il est à noter que les **frais scolaires doivent être acquittés** en totalité avant de se prévaloir ce privilège. **Ce service couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 30 juin 2018.**

Ce service couvre seulement :

- soirs (à compter de 17 h) et fins de semaine;
- journées pédagogiques;
- jours fériés;
- période du temps des fêtes;
- semaine de relâche.

## Puis-je me procurer la ZAP mensuellement?

Il est possible de se procurer ce service mensuellement au coût de **21\$** directement à la STO ou à tous les centres de chargement.

Ce service couvre seulement :

- soirs (à compter de 17 h) et fins de semaine;
- journées pédagogiques;
- jours fériés;
- période du temps des fêtes;
- semaine de relâche.